

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Coignières

Approbation

5.2 - Plan des servitudes d'Utilité Publique

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 19 décembre 2019
Le Président Jean-Michel Fourgous



- Générateurs**
- I3 Canalisation de transport de gaz
 - I4 Ligne haute tension
 - PM3 PPRT de la Raffinerie du Midi
- Assiettes**
- A4 Cours d'eau - Zone de protection
 - AC1 Monument historique inscrit - Périmètre de protection
 - AC2 Site inscrit au titre du paysage - Enceinte du site
 - I4 Ligne haute tension - Emprise d'un poste électrique
 - I7 Stockage souterrain de gaz - Périmètre de protection
 - PM1 Anciennes carrières - Enveloppe des zonages réglementaires
 - PM3 PPRT de la Raffinerie du Midi - Enveloppe des zonages réglementaires
 - T1 Emprises ferroviaires en bordures desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer

